

Face à l'épidémie de Covid-19, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a pris un ensemble de mesures économiques dans le cadre d'un plan régional de 600M€. Elle vient de mettre en place un nouveau dispositif de soutien aux pharmacies et commerces de proximité ouverts.

Depuis ce mercredi 1er avril, la Région propose en effet de verser une aide allant jusqu'à 500 euros à chaque officine pour qu'elle puisse équiper les comptoirs de vente d'une vitre en plexiglass afin de protéger les pharmaciens.

Concrètement, le dispositif est ouvert [sur le site internet de la Région](#). Les pharmacies qui souhaitent accéder à cette aide peuvent y déposer leur dossier de demande, qui doit comprendre : facture, RIB et fiche SIRET (situation au répertoire Sirene).

Dans un même objectif de prévenir la propagation du virus, cette aide est étendue dans les mêmes conditions aux commerces alimentaires de centre-ville et aux buralistes concernés par une poursuite de leur activité en période de confinement.

Les potentiels bénéficiaires peuvent se rapprocher de la Région. Plus d'informations sur auvergne-rhone-alpes.fr.